COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit mai à 18 h, le Conseil Municipal de la commune de Cheissoux, dûment convoqué le 29 mai 2021, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente sous la présidence de Thierry MENUCELLI, Maire.

Etaient présents : Thierry MENUCELLI, Vincent ECHASSERIEAU, Nathalie BOURDELAS, Jean-Luc AUGE, Brigitte ROBERT, Jean-Luc CHAPUT, Maryanick CHAMPAUD, Luc JEGOU, Isabelle JEGOU.

Absent : Jérôme RABY qui a donné pouvoir à Thierry MENUCELLI

Vincent ECHASSERIEAU est nommé secrétaire de séance.

Le précédent compte-rendu étant approuvé, on passe à l'ordre du jour.

1. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Délib.n°14/2021

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 17/11/2020 n°36 par laquelle le Conseil Municipal s'était prononcé contre le transfert de la compétence urbanisme à la Communauté de Communes.

L'enjeux de ce transfert étant très important pour le futur de la Commune, il a souhaité que Madame Juliana JIMENEZ, conseillère communautaire, fasse une présentation du rôle du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et lui donne la parole.

Mme JIMENEZ présente les différentes étapes de création d'un PLUI et l'enjeu qui en découle, et précise qu'actuellement il est possible d'obtenir une subvention de 80 % pour sa création. Cette dernière prend environ 5 ans et comporte plusieurs étapes sur lesquelles le conseil municipal aura à se prononcer successivement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la présentation, :

- considérant la subvention attribuée par l'Etat ;
- considérant que le RNU ne donne pas pleine satisfaction dans la politique de développement et d'accueil de nouvelles populations ;

à l'unanimité des voix, décide d'émettre un vote favorable, au transfert de compétence de l'urbanisme avec mise en œuvre d'un PLUI à la Communauté de Communes des Portes de Vassivière au 1^{er} janvier 2022 et annule la délibération du 17/11/2020 n°36.

- Emet le vœu que la Communauté de Communes des Portes de Vassivière soit l'organe instructeur des dossiers permettant ainsi le traitement au plus près des demandes ;
- Emet le vœu que ce soit les élus locaux qui portent les ambitions du PLUI et que les services de l'Etat et les organismes consultatifs respectent la pertinence de leur choix des élus locaux lors des phases d'élaboration du PLUI;

En marge de ces décisions, sans vouloir remettre en cause le système de gouvernance retenu par les élus, le conseil municipal de Cheissoux considère que la démocratie peut encore y gagner. Aussi soumet-il à ses collègues intercommunaux, l'intérêt d'un fonctionnement : une commune égal une voix pour toutes les décisions à prendre, s'agissant de ce dossier, ceci afin de garantir une expression juste des différentes ruralités présentes sur le territoire de la Communauté de Communes, qui ne peut pas s'exprimer uniquement par le comptage des habitants.

2. Travaux « Maison Siroux »

Délib.n°15/2021

Monsieur le Maire rappelle la volonté du Conseil Municipal de réaliser des travaux sur la « Maison Siroux » située à la Texonnière, acquise en 1995 dans un but locatif.

Il fait part des devis reçus en mairie et informe l'assemblée qu'une subvention de l'Etat de 30 % sur le HT, dans le cadre de la DSIL, a été obtenue. De plus une partie de l'isolation sera réalisée dans une opération dite à 1€.

Madame BOURDELAS se retire des débats et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix restantes, le Conseil Municipal retient les devis suivants :

SAS BCC87 : 7 202,50 € HT soit 8 643,00 € TTC (toiture)

SARL PAQUET : 1064,00 € HT soit 1276,80 € TTC (isolation intérieure mur garage) SARL PAQUET : 580,00 € HT soit 696,00 € TTC (isolation intérieure mur côté jardin)

SARL PAQUET: 817,00 € HT soit 980,40 € TTC (remplacement gouttières)

SARL PAQUET : 1140,00 € HT soit 1368,00 € TTC (remplacement menuiseries salle de bains, wc)

SARL PAQUET : 4210,00 € HT soit 5052,00 € TTC (fenêtres, porte garage)

Soit un total de 15 013,50 € HT soit 18 016,20 € TTC

- Dit que les crédits ont été ouverts et votés au budget primitif 2021
- Charge son maire de faire réaliser ces travaux et de signer tout document nécessaire

3. Changement de nomenclature comptable pour la M57 Délib.n°16/2021

Monsieur le Maire fait part de la demande de Madame la Trésorière d'Eymoutiers qui souhaiterait, dans un souci d'harmonisation nationale, que la comptabilité communale passe à la nomenclature dite « M57 » au 1^{er} janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix, approuve cette proposition mais émet la réserve que le logiciel de comptabilité géré par l'ATEC 87 soit prêt.

4. Remboursement Caution Logement

Délib.n°17/2021 DM 1/2021

Monsieur le Maire informe l'assemblée du départ du locataire de l'appartement de la mairie.

L'état des lieux n'ayant fait apparaître aucun problème, il est nécessaire de rembourser la caution de 460 € et de prendre la décision budgétaire modificative suivante :

Imputation Budgétaire en	Diminution des crédits de	Augmentation des crédits de
Investissement	dépenses	dépenses
Art : 2132 Op P0129 Travaux Maison Siroux	- 460,00 €	
Art : 165 Dépôt et cautionnement reçus		460,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix, approuve cette décision modificative et le remboursement de cette caution.

5. Organisation des bureaux de vote des 20 et 27 juin

Un tour de table est fait pour organiser les permanences des bureaux de vote des 20 et 27 juin prochains.

6. Travaux de clôture du captage d'eau potable

Un devis a été demandé au Relais Info Services de Bujaleuf, association d'insertion, pour clôturer le périmètre de protection du captage d'eau potable des Cailloux Doux, pour 652 mètres linéaires. Des précisions seront demandées pour ce devis qui sera remis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

M. le Maire rappelle qu'une subvention de 25% a été sollicitée auprès du Département pour réaliser ces travaux.

L'ordre du jour étant clos, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion extraordinaire du Conseil Municipal aura lieu vendredi 4 juin prochain pour faire le point sur le personnel communal.

Aucun public n'étant présent, la séance est levée à 20 h.